

FICHE PROCEDURE ENFANT EN RISQUE DE DANGER 1ER DEGRE

Le danger potentiel auquel l'expose son environnement habituel est suffisamment avéré pour justifier une intervention : carences éducatives, violences intrafamiliales y compris conjugales, absence de soins, négligences, délinquance, consommation de produits psychotropes, mal-être...

1-CONFIDENCES /RÉVÉLATIONS / REPÉRAGE

- L'élève se confie
- Un camarade vous rapporte ce que vit son camarade
- Un devoir vous interpelle
- Un parent vous informe
- Vous recevez un courrier anonyme ou pas
- Vous recevez un message par voie électronique
- Vous constatez un changement de comportement de l'élève (isolement, repli, agitation) et/ou des faits inquiétants

A QUI ?

- Professeurs
- ATSEM
- AESH
- Directeur

2 - ACTIONS DU PERSONNEL

- J'accueille la parole dans un cadre confidentiel
- J'écoute avec bienveillance, je le laisse parler librement
- Je l'informe de mon obligation d'information à la Direction de l'école et aux professionnels compétents
- Je ne lui fais pas de promesses
- Le directeur ou la directrice de l'école :
 - ✓ Propose une rencontre avec le parent,
 - ✓ Sollicite le conseil technique et/ou l'intervention de l'IEN et des personnels ressources (assistante sociale, infirmière, psychologue, médecin) ;
 - ✓ Réunit l'équipe éducative
 - ✓ **Et/ou rédige** et transmet à partir de l'adresse fonctionnelle de l'école **une information préoccupante au SSEPED@cg971.fr + copie à l'IEN + copie à protectiondelenfance@ac-quadeloupe.fr**

La rencontre avec le parent doit être réalisée :

- ✓ Dans un cadre confidentiel
- ✓ Avec une posture bienveillante

Il convient de noter les éléments évoqués dans l'entretien.

Utilisation du formulaire

Conseil départemental de Guadeloupe
Service du Signalement, de l'Ecoute et de la Prévention de l'Enfance en Danger (SSEPED)
☎ 0590 21 58 93 / N° vert : 0800 83 20 20
✉ SSEPED@cg971.fr

Collectivité territoriale de Saint-Martin
Direction Enfance et Familles - Cellule de recueil des informations préoccupantes
☎ 0590 29 13 10
✉ crip@com-saint-martin.fr

Collectivité territoriale de Saint-Barthélemy
Direction territoriale de la cohésion sociale

3 - SUITES POSSIBLES (selon situation)

- Accompagnement par les personnels ressources : assistante sociale scolaire, infirmière scolaire, Psy-EN, médecin scolaire
- Orientation vers des structures externes : services sociaux, établissements de santé...
- Transmission d'une information préoccupante

Attention à la discrétion